



Nombre de membres en

Séance du mardi 27 janvier 2015

exercice: 11

L'an deux mille quinze et le vingt sept janvier à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2015, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents : Pierre Didier LAMOUROUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ

Représentés :

Excusés : Jérôme TROLLIET, Gilles GALLÈS, Laurence LEROY

Absents :

Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame Mayder MARAN est désignée comme secrétaire de séance.

Questions diverses – Vente du bâtiment de l'ancienne poste

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec les adjoints un nouvel agent immobilier. Ce dernier indique que le prix actuel de 144 000.00€ est trop élevé au vu du marché actuel. Il conseille d'abaisser le prix de vente à 125 000€ au vu des travaux à réaliser pour aménager.

Le conseil municipal estime qu'il serait peut-être opportun de vendre à un professionnel pour y créer une activité économique.

Madame Dominique BRIFFAUT demande s'il est nécessaire de faire borner le terrain. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas utile car il y a déjà une clôture qui le sépare des propriétés voisines. Le conseil municipal dit qu'il serait bien qu'un kinésithérapeute vienne s'installer. De plus, il pourrait faire son logement au premier étage.

Après discussion, le conseil municipal souhaite attendre les retours des différentes agences puis se reposer la question d'ici quelques mois.

Finances publiques

Afin de pouvoir régler des factures de dépenses d'investissement, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'autoriser à ordonner ces dépenses car le budget primitif 2015 de la commune ne sera voté qu'en avril 2015.

Monsieur le Maire propose donc la délibération suivante :

Mandatement DI dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au BP 2014 - DE 2015 01

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : "*Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption*".

Les crédits ouverts (hors remboursement d'emprunts) de 2014 étaient de 466 270.20€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 116 567.55€ (= 466 270.20€ / 4).

Le conseil municipal décide d'autoriser les dépenses suivantes :

Opération 114 - Maison de santé : 20 000.00€

Opération 110 - Aménagement du bourg : 2 000.00€

Soit un total de 22 000.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Aménagement du bourg

Monsieur le Maire présente le dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 remis à Monsieur le Sous-Préfet de Langon. Il indique qu'afin d'appuyer la demande de subvention, il joindra un courrier du Centre Routier Départemental du Sud-Gironde et ajoute qu'il serait bon de faire également une demande de subvention à un sénateur du Département de la Gironde. Ce pourrait être M. Xavier Pintat.

Monsieur le Maire soumet un projet de délibération pour l'autoriser à demander une subvention à Monsieur le Sénateur Xavier PINTAT.

Aménagement de bourg tranches 1, 2 et 3 - Demande de subvention à Monsieur le Sénateur - DE 2015 02

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Sénateur Xavier PINTAT pour l'attribution et le versement d'une subvention pour les travaux d'aménagement de bourg (tranche 1, 2 et 3).

Monsieur le Maire indique les éléments suivants :

- *Intitulé du projet : Aménagement de bourg (tranches 1, 2 et 3)*
- *Montant hors taxes de l'opération : 310 085.00 €*
- *Subvention demandée : Subvention exceptionnelle*
- *Montant de la subvention : 5 000.00 €*

*Après avoir écouté cet exposé, le Conseil Municipal décide,
Après avoir délibéré,*

- *Sollicite Monsieur la Sénateur de la Gironde pour l'attribution et le versement d'une subvention pour les travaux d'aménagement de bourg (tranches 1, 2 et 3) ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.*

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite également faire une demande de subvention « amende de police » auprès du Conseil Général de la Gironde.

Maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil de ce que le Docteur Tapsoba est très heureux des lieux qui lui sont mis à disposition.

Réflexologue – Nicole KOWALSKI

Monsieur le Maire présente la candidature de Madame Nicole KOWALSKI, réflexologue, pour intégrer la Maison de Santé de Gornac au 1^{er} février 2015. Le conseil municipal estime que cette activité serait complémentaire à l'offre existante des autres professionnels de santé.

Convention de mise à disposition - Nicole KOWALSKI - DE 2015 03

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de locaux de la Maison de Santé Communale de Gornac pour :

*Mme Nicole KOWALSKI,
Réflexologue,
occupera le "cabinet 01" le mardi après-midi.
Le montant de la redevance mensuelle est de 50€.*

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la signature de cette convention.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Demande de fonds de concours

La Maison de Santé portera désormais le nom de « Maison de Santé de Gornac », plutôt que « communale », car Monsieur le Maire souhaite solliciter les communes voisines pour participer au financement des échéances de l'emprunt dans la mesure où elles constituent le bassin médical de Gornac reconnu par l'Agence Régionale de la Santé.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Assurance dommages-ouvrage

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des offres de différents assureurs en vue de la souscription de l'assurance dommages ouvrage pour la Maison de Santé de Gornac.

	SFS - Léveillé	SMACL	Groupama
Offre	6 852,89 €	5 288,59 €	4 581,30 €
Taux de l'offre	3,1600%	1,9030%	1,7665%
Responsabilité décennale (Constructeur Non Réalisateur)	<i>non chiffré</i>	<i>non chiffré</i>	461,07 €

Il indique qu'il a retenu la proposition de Groupama car c'est l'offre la moins onéreuse (4 581.30€ + 461.07€ = 5 042.37€) et la plus complète puisqu'elle est la seule à prévoir la responsabilité décennale de la Commune en tant que constructeur non réalisateur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le tableau des compétences accomplies dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération du 24 juin 2014 envoyé au Conseil Municipal avec la convocation pour la présente réunion. Le conseil municipal ne fait pas d'observation.

Questions diverses

Maison de santé – Sage -femme

Monsieur le Maire indique qu'il sera compliqué, voire impossible, de faire venir une sage-femme car même pour une personne déjà installée en libéral souhaitant créer un cabinet secondaire pour faire, par exemple une demi-journée de permanence par semaine, l'ordre des sages-femmes ne l'y autorisera pas.

Maison de santé – Montage du mobilier

Le conseil municipal se donne rendez-vous le 5 février 2015 à 18h à la Maison de Santé de Gornac pour y monter le nouveau mobilier reçu les semaines précédentes. Il y a une table, un bureau, un canapé et des chaises, ainsi que des plaques professionnelles et d'inauguration à fixer sur les façades.

Maison de santé – Préparation de l'inauguration

Monsieur le Maire a fait préparer une plaque pour la maison de santé, elle mesurera 1.40m x 1.10m et sera intitulée « Maison de santé de Gornac ». Elle comportera 9 emplacements de plaques professionnelles possibles, 7 sont déjà pourvus. Celle-ci est réglée par la commune contrairement aux plaques de chaque professionnel financées par eux mêmes.

Madame Maïté LESTAGE lit 2 propositions de buffet faites par l'épicerie Vival de Gornac. L'ensemble du conseil municipal opte pour la variante avec 5 toasts par personne à 644.00€ TTC. Monsieur le Maire propose de servir de la sangria blanche avec du vin blanc liquoreux (Côtes de Bordeaux). Il a obtenu une proposition à 3.90€/litre. Les personnes souhaitant couper les fruits pour cette sangria doivent s'organiser pour le mercredi 4 février 2015 après-midi. Cet apéritif sera servi dans la salle des fêtes.

Fête de l'agneau – Préparation / Organisation

Monsieur le Maire rappelle que la fête de l'agneau aura lieu cette année le lundi de Pâques 6 avril. En conséquence, il faudra organiser cet évènement lors de la prochaine assemblée du conseil municipal.

Formation des élus – Association des Maires de la Gironde (AMG)

L'AMG vient d'envoyer son programme de formation 2015, Monsieur le Maire demande si tout le monde a bien pris connaissance de ce document envoyé par mail et se tient avec le secrétariat de la Mairie à la disposition de chacun pour toutes questions et inscriptions. Aucun élu ne souhaitant s'inscrire ce jour, Monsieur le Maire dit qu'il serait peut-être intéressé par une journée d'information sur l'exécution du budget communal.

Impayés de loyer par Monsieur Paulo DA MOTA – garage 4 Moulin de Gonin

Monsieur Alain COMBES informe de l'avancement de ce dossier pour l'expulsion de ce locataire. Un huissier, Maître BERNARD va lui délivrer un commandement de payer, à son domicile personnel, à Arbis. Dans le mois qui suivra, une procédure d'expulsion sera engagée devant le Tribunal d'instance. Les nombreux véhicules en réparation présents dans ce local devront être récupérés par leurs différents propriétaires.

Changement d'imprimante « grande capacité »

Il est envisagé que l'imprimante Konica Minolta achetée en 2006 soit remplacée par une imprimante Epson couleur à jet d'encre permettant d'éditer les documents depuis les ordinateurs de la mairie et de la bibliothèque. Cet équipement pourra imprimer l'Echo de Gornac en interne, le coût de la copie sera alors de 0.29€TTC/page alors qu'actuellement, l'imprimerie Sodal l'imprime pour un montant de 1.06€TTC/page. Cette imprimante livrée avec des cartouches permettant de tirer 75000 copies coûte 6760 € à l'achat. Un emprunt souscrit au Crédit Agricole permettrait de financer l'opération moyennant un taux d'intérêts de 1,25 %.

La séance est levée à 23h00.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	